

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 151

Artikel: La voiture
Autor: Leroux, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que sorte qui a été apposé sur leur porte. Mais auparavant, pour faire la certitude de n'avoir dissimulé aucun livre sous leurs vêtements, ils seront examinés et fouillés avec la dernière minutie.

C'est là qu'en face d'eux-mêmes, et sous le souffle de leur seule inspiration, ils auront à traiter les différents sujets donnés de composition écrite. Légion est le nombre des candidats qui échouent, parmi lesquels beaucoup assurément ou plus tôt ou plus tard iront grossir la foule foisonnante des déclassés en Chine. Ceux même que la fortune a regardé d'un œil clément et favorable, ne sont point pour autant sur le champ bombardés mandarins. Il faudra parfois qu'ils se livrent de longues années encore, à de laborieuses et pénibles études. Il s'en voit même qui y consument en vain toute leur vie.

Mais rien n'égale la persévérante et opiniâtre ténacité d'un grand nombre à l'étude et à l'énergie d'efforts qu'elle nécessite, que les difficultés peut-être, sans nombre et presque insurmontables dont sont semés les programmes d'exams à parcourir.

L'instruction est assez répandue en Chine.

Il n'est guère de villes de quelque importance ne possédant point de collèges de lycées, si on veut, où ne se déploie dans une large mesure l'enseignement du savoir chinois. Bourgs, villages presque sans exception, sont dotés aussi bien que les villes, d'écoles élémentaires où affluent en multitude petits garçons et jeunes gens. Quant aux filles, petites ou grandes, elles demeurent étroitement confinées dans la maison paternelle d'où il leur est sévèrement interdit de franchir le seuil.

L'autorité civile n'a rien à voir, ni de près ni de loin, à la fondation et à la tenue d'une école. Chacun qui le veut, sans condition d'aucune préalable autorisation, est pleinement libre d'ouvrir et de tenir une école. C'est uniquement l'affaire du maître et des parents qui débattent entre eux du prix à lui donner. Ce sont eux seuls d'abord qui ont fait choix d'un maître. On estime en Chine que l'intérêt où est engagé un père à la bonne éducation de ses enfants, est le meilleur conseiller et le garant le plus sûr d'un choix de cette nature. Lors donc qu'il s'agit d'établir une école, soit dans une ville, soit dans un village, il se fait une réunion des principaux intéressés où l'on discute et le choix du maître et l'allocation qui lui sera faite du traitement annuel. Il y est décidé aussi du local qui sera fourni. Si pour

Elle prit une allumette, et se disposait à approcher la flamme de ce papier léger, lorsque, soudainement, elle changea d'avis.

Pour bien prouver au compte de Ruloff que c'était à jamais fini entre eux, et qu'il était désormais inutile de tenter de lui écrire, elle mit la lettre non décachetée dans une large enveloppe, sur laquelle elle écrivit l'adresse du comte.

Et sa rancune trouvait un soulagement à infliger cette nouvelle insulte, à celui qu'elle méprisait de toute la foi qu'elle avait eue autrefois, en ce qu'elle croyait alors sa loyauté, sa générosité. Oh ! oui, elle le méprisait de tout l'amour qu'elle avait porté. Comme il fallait qu'elle eût souffert pour en arriver à ce degré d'implacabilité, souffert atrocement ! Les mensonges avaient tué sa foi, la jalouse avait tué son cœur. On l'avait abreuvée d'humiliations et d'outrages. Un ouragan de révolte passait sur sa pauvre âme ulcérée. Ah ! il avait voulu la faire mourir. Il l'avait réduite au mutisme. Et bien ! elle resterait muette ; il avait voulu sa mort. Elle serait morte à tout jamais pour lui.

(La suite prochainement.)

une raison ou pour une autre, le maître tombé en disgrâce, n'est plus du goût de ceux qui l'avaient institué l'éducateur de leurs enfants, il est lestelement remercié de ses services et congédié pour faire place à un autre. L'Etat s'immisce si peu dans les écoles, que pour celles par exemple, fondées par les catholiques indigènes, les maîtres y peuvent en pleine liberté, enseigner et expliquer à leurs élèves la doctrine chrétienne, sans autre contrôle que celui du missionnaire, du vicaire apostolique ou de l'évêque (de la chrétienté ?)

Les familles riches ne se font point faute, ainsi qu'en Europe, de faire donner à domicile par des maîtres du dehors des leçons à leurs enfants. Non moins souvent, ils prennent aussi chez eux des précepteurs.

Ces précepteurs appartiennent la plupart, par leurs grades conquis, à la corporation des lettrés. Ils jouissent d'une grande considération dans leur entourage. Tout en remplissant leur fonctions éducatrices, ils ne laissent point de poursuivre des grades supérieurs dont l'obtention les fera parfois parvenir aux plus hautes charges et au sommet des honneurs.

Les maîtres d'école se recrutent dans la foule si nombreuse en Chine des lettrés déclassés, dont les échecs successifs aux exams, leur ont laissé forcément fermée toute carrière. Ils résident assez souvent dans une pagode ou quelque logement y attenant. Le traitement qu'ils reçoivent parmi les agriculteurs, consiste dans une sorte de dime qu'en vertu d'un marché conclu, ils prélevent à son profit sur leurs divers produits.

La pleine et entière liberté d'enseignement doublée de l'initiative privée, a une part large et prépondérante dans la diffusion de l'instruction élémentaire jusque dans les plus humbles classes. Aussi grand est le nombre des Chinois, sachant lire et écrire. Les ouvriers, les paysans, les traîquants de tout genre, sont donc en majorité capables de tenir note de leurs affaires journalières, d'écrire des lettres, de calculer, de lire l'almanach, des livres, des brochures, de prendre connaissance des proclamations, des avis affichés des mandarins. On rencontrera même encore assez souvent un almanach, des brochures, un encrrier, des pinceaux jusqu'à dans les humbles bâteaux des nautiliens des fleuves, des lacs, des canaux. Absolument nulle est l'instruction par contre qu'on donne aux jeunes filles. Ce n'est bien que par pure et très rare exception qu'on leur apprend à lire, à écrire, à calculer. Tout ce qu'on leur enseigne se résume à l'amour de la retraite, de la modestie, du silence. Dès l'âge de sept ans, elles sont reléguées et confinées au fond des appartements de femmes. Nul homme n'a le droit d'y pénétrer. Aucune circonstance au cours de leur vie claustrale et monotone, si non celle de leur mariage ne les pourra tirer de cette sévère réclusion où elles vivent et s'appliquent aux soins du ménage, sous la constante surveillance de leur mère, de leur aïeule, de leurs sœurs. Dans les familles riches, on prend quelquefois le souci de faire apprendre aux jeunes chinoises, comme arts d'agrément, la broderie, la peinture sur soie et la musique. Mais ce sera là, à coup sûr, le sommet de leurs connaissances, au dessus duquel il n'y aura plus rien pour elles à apprendre et à savoir.

G. MARTIN, curé de Pleigne.
(A suivre.)

LA VOITURE

III

Alors, elles s'en retournèrent à Neuilly, exposèrent à Bouchardin la situation, et déployé-

rent tant d'éloquence pour lui démontrer la nécessité de faire l'acquisition d'un cheval qui trainât la voiture, que César, convaincu, se montra généreux comme un prince. Le mois précédent, ses droits d'auteur étaient montés à un joli chiffre, par suite de la « reprise » inattendue d'une de ses pièces. Il abandonna quinze cents francs pour l'achat d'un cheval, un homme de lettres dans sa situation ne pouvant pas, disait-il, se faire traîner par une haridelle.

Ravies, Mme Bouchardin et Bernerette céderent au transport de leur reconnaissance, et elles se rendirent au Tattersall, où elles achetèrent un alezan, qu'on promit de leur amener le lendemain. Elles eurent même la bonne pensée, puisqu'elles y étaient, d'aller choisir des harnais. Car, ainsi que le fit remarquer Bernerette, le loueur était bien capable de ne pas laisser atteler la bête, si on ne lui apportait pas de quoi la garnir. Et, à force d'échanger des dépêches, de fixer des rendez-vous, elles parvinrent à faire coïncider la livraison des harnais avec celle du cheval, et par amener l'équipage jusque chez elles, où — malheureusement — elles aperçurent que la porte du jardin était trop étroite pour laisser pénétrer le coupé.

— Il suffira de faire élargir, insinua Mme Bouchardin d'une air entendu... Et maintenant, mignonne va chercher ton père, qu'il vienne admirer son équipage.

Bernerette ne fit qu'un bond.

L'instant d'après, l'illustre auteur du *Prince d'Asnières* et de la *Moutarde après dîner*, descendait un peu alourdi par la sieste à laquelle sa fille venait de l'arracher ; et il restait, à son tour, émerveillé des performances du cheval et de l'élegance de la voiture.

— Superbe ! exclama-t-il.

— Hein ! crois-tu ?... surenchérit sa femme ; et dire que pour dix francs de billets !...

— Dix francs... et mèche ! rectifia César, qui se sentait délesté de ses quinze cents francs... Enfin, c'est égal !... Il est évident que la voiture, à elle seule, vaut...

Et, toute radieuse, Mme Bouchardin exclama :

— Maintenant, César, tu vas nous conduire au Bois !...

Cette invite sembla le réveiller tout à fait.

Certes, César Bouchardin savait comme personne conduire l'intrigue du vaudeville. Mais conduire un cheval, c'était un autre affaire. D'autant plus que le sien, tenu à la bride par le garçon du loueur, donnait déjà des marques d'un inquiétante vivacité. Cependant, le mari de Mme Baptiste se rappela certaines circonstances de sa vie dans lesquelles il avait été — d'intuition — à la hauteur de sa tâche. Il se souvint qu'en 1870, étant garde national, il avait, sans apprentissage préalable, conduit à cheval — au pas, par exemple ! — un convoi de vivres du pont de Clichy au Mont-Valérien ; et il finit par consentir.

— Tu n'as pas peur, je suppose ? lui dit sa femme.

— Peur ? Oh ! non !

— Tu n'auras pour tourner à droite, qu'à tirer la guide de droite ; et pour tourner à gauche...

— ... Qu'à tirer celle de gauche ! acheva Bouchardin a qui la simplicité de ces explications donna de l'assurance. Compris !... Eh bien ! alors ; mes enfants, en voiture !... Et maintenant, que la fête commence.

Coussé de son éternel chapeau de paille, César Bouchardin se hissa sur le siège, la femme et sa fille s'installèrent dans le coupé avec de petits cris. Le garçon du loueur referma la portière. Les curieux de la rue firent silence, et

l'on n'entendit plus que la voix de César, qui tenant les guides à bras tendus, s'écriait :

— Vous y êtes ?
— Nous y sommes !...
— En route !...
Et l'on partit...

IV

Ce fut même un départ imposant, solennel, accompagné de piétinements, de reculades, de caracollements qui ne furent pas sans émouvoir un peu Bouchardin ; du fond de la voiture, des voix l'encourageaient, criant :

— Bravo !
— C'est charmant !
— Tu conduis bien !
— Bravo ! p'tit père !...

Mais va te promener ! P'tit père fut bientôt grisé par son succès. Au premier coin de rue, précisément parce qu'il avait trop bien tiré la guide de droite, le cheval tourna rond. La roue de devant accrocha la borne d'un trottoir. Un choc se produisit et tout le monde fut projeté à terre — la mère et la fille évanouies dans un fracas de vitres, et le pauvre Bouchardin, seul, à quelques pas de là, étalé sur le ventre !

Il y eut un moment de panique, pendant lequel chacun se crut mort. Cette illusion heureusement, fut de courte durée. Une fois revenues à elles, ces dames constatèrent qu'elles en seraient quittes pour des contusions. Bouchardin lui-même n'était qu'étourdi. Et les trois voyageurs furent unanimes à déclarer qu'ils avaient de la chance !

Mais dans quel état retrouva-t-on la voiture ! Une roue brisée, la caisse écrasée, un brancard cassé, l'essieu saussé. Et le cheval donc ! Couronné à lui seul autant que tous les souverains d'Europe...

— Quelle chute ! râlait Bouchardin, encore frissonnant d'émotion, les yeux dilatés de stupeur.

Et, dans un brusque accès de remords qui lui fit sursauter les épaules, comme s'il eût voulu se débarrasser d'un fardeau trop pesant :

— Aussi, est-ce qu'on s'improvise cocher ?

— Mais, p'tit père, balbutiait Bernerette, tu n'as donc pas tiré sur la bonne guide ?

— Pas tiré la guide ? Tu trouves que je ne l'ai pas assez tirée ?... Je te retiens, loi !... Du reste, ajouta-t-il tout haletant, en se frappant les mains pour en secouer la poussière qui y adhérât encore, j'en ai assez !... Et puisque ta mère a voulu avoir cheval et voiture, qu'elle se débrouille... Je te demande un peu si ce n'est pas abominable de bouleverser sa vie par de telles secousses !...

Il allait encore prolonger la série de ses lamentations ; mais il préféra ne rien ajouter et tout claudicant, regagna son domicile, laissant sa femme et sa fille se tirer de là comme elles l'entendaient.

Il faut dire à l'honneur de Mme Bouchardin qu'elle se révéla, cette fois, « femme de tête » ; elle chargea Bernerette de garder les débris de l'équipage et retourna chez le loueur, auquel elle proposa de tout racheter : voiture et cheval.

— Au moins, calculait-elle, nous n'aurons pas besoin de faire élargir la porte du jardin... Autant de frais évités !...

Et, ma fois ! l'opération aurait eu son bon côté, si la voiture avait été moins endommagée, et le cheval moins... couronné.

Mais dans l'état actuel des choses — un bien triste état ! — le loueur offrit deux cents francs du tout !

— Y pensez-vous ?... Deux cents francs !...
— Pas un sous de plus, madame !

V

D'un regard consterné, Mme Bouchardin

consulta sa fille. Bernerette partagea son désapointment. Cependant, elle résolut.

— Deux cents francs, cela vaut toujours mieux que rien ! songea-t-elle.

Et s'adressant au loueur, l'air résigné :

Allons, dit Mme Bouchardin, emportez le tout ; et, un de ces jours, je passerai chez vous pour toucher la somme.

Le loueur l'arrêta.

— Ah ! permettez-moi ! atténua-t-il... Je veux bien accepter le marché, mais à la condition de pouvoir vous payer en nature... C'est-à-dire que je vous ouvrirai un crédit, et que vous serez autorisée à m'emprunter des voitures et à faire des courses jusqu'à concurrence de ma dette.

— Eh bien ! soit...

Ce fut en effet, marché conclu ; et Mme Bouchardin rentra presque satisfaite, en calculant :

— A cinq francs de voiture par jour, à supposer que je sorte tous les jours, cela ferait quarante promenades consécutives... Ce serait trop... Je n'arriverais jamais à épouser mon crédit !

Mieux valait, à son sens, ne sortir que deux ou trois fois par semaine, et prendre pour chaque promenade un lanche plus confortable ; elle en profiterait pour faire des politesses à ses amis, qui auraient l'illusion d'être voiturés dans des équipages de luxe.

— N'est-ce pas, Bouchardin ?

— Ah ! moi, par exemple, déclara César, j'en ai assez !... Tu peux bien faire ce que tu voudras !... Du diable si jamais je recommande à...

Mais les amis eux, aimait bien aller en voiture. Et ils furent servis à souhait. Car Mme Bouchardin fit les choses en grand. Grâce à l'heureuse idée qu'avait eu son mari de la faire verser de voiture, ils connurent tous les charmes des promenades au Bois sous les aspects les plus variés.

Les fournisseurs eux-mêmes avaient fini par être invités à tour de rôle.

Mon Dieu ! cela coûtait si peu, et il y a des moments dans la vie où l'on est si heureux d'être en bons termes avec ses fournisseurs !

VI

Mais voilà qu'un jour, tandis que Mme Bouchardin était partie pour promener la belle-sœur de sa bouchère, Bouchardin reçut un mot du loueur — un vrai coup de massue — qui coupa court à la petite fête.

Le crédit était épousé et, dépassé de dix-huit cents francs !

César sauta au plafond.

— Dix-huit cents ?... Oh !... Oh !!!... Oh !!!

Et se rendant en toute hâte chez le loueur, il partit en tilbury à la recherche de sa femme, pour lui enjoindre d'arrêter les frais.

Mais voyez un peu ce que c'est que les femmes ! En route, Baptiste avait changé d'avis. Au lieu d'aller au Bois de Boulogne, suivant son habitude, elle s'était fait conduire au Bois de Vincennes. Bouchardin passa sa journée à lui courir après, ci : vingt-cinq francs de voiture, qu'il fut obligé de payer, le malheureux ! ainsi que les harnais, dont le marchand — comme de juste — ne lui fit pas cadeau.

Quant aux dix-huit cents francs, il faut lui rendre cette justice qu'il les doit encore : seulement, il a beaucoup « détélé » depuis lors...

VII

Aujourd'hui, Mme Bouchardin et sa fille ne se font plus voiturer qu'à prix fixe — en omnibus.

Bouchardin lui-même est devenu économie

comme Harpagon ; jamais plus il ne prend de billets aux loteries.

Une seule fois, il a failli, avec ses droits d'auteur, acheter une obligation ; mais il y a renoncé, de peur qu'elle ne sortit au tirage.

Voyez-vous qu'il eût gagné le gros lot ?

Au prix où lui revenait la voiture, il aurait été ruiné du coup.

ANDRÉ LEROUX.

Oeuvres de jeunesse

L'assemblée générale des catholiques du Nord qui vient de se tenir à Lille a obtenu grand succès. Les séances ont été très fréquentées ; il est vrai de dire qu'elles ont été, en général, très intéressantes.

L'une d'elles a été consacrée aux patronages. Mgr l'évêque d'Arras présidait. On a entendu plusieurs orateurs fort experts dans cette œuvre.

M. le chanoine Michaux a constaté qu'en France, la plupart des grandes villes ont leur patronage, et il pense que l'on peut partout en avoir si le curé veut bien sacrifier sa cour et une partie de sa maison ; M. l'abbé Tronquoy, curé de Pilsem (Pas-de-Calais), se pose avec anxiété cette question ; Comment retenir dans les paroisses rurales les jeunes gens de 14 à 25 ans ? M. l'abbé Michaux, curé de Wismes, répond que le chant est un excellent moyen et qu'il faut fonder des Associations de jeunesse catholique. M. le baron Dard donne quelques détails sur les groupes de la jeunesse catholique et rappelle son voyage à Paris avec 50 jeunes gens. Il signale aussi le programme d'études qu'il vient de présenter à ses groupes.

Devant ces moyens divers, M. le chanoine Michaux déclare qu'un curé, après la première communion, ne peut pas dire qu'il n'y a rien à faire.

M. l'abbé Gavelle réclame la formation religieuse de la jeunesse. M. l'abbé Degueser, curé d'Armentières, donne des détails sur cette formation dans les patronages, surtout par les congrégations, les retraites, la communion fréquente ; M. l'abbé Mayet insiste sur ce point et tous les deux donnent des faits très consolants. M. Guérin-Péfissier montre les rapports nombreux qui existent entre les patronages et les œuvres post-scolaires et déclare qu'une commission centrale va être fondée pour prêter un précieux concours à ces diverses œuvres.

Et dire qu'en Suisse nous faisons si peu de choses pour propager les patronages !

L'enseignement antialcoolique. — En France, M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs et vice-recteurs d'académie une circulaire relative à l'enseignement antialcoolique.

Dans cette circulaire, le ministre exprime le désir que cet enseignement prenne dans les programmes une place officielle au même titre que la grammaire ou l'arithmétique. Il ajoute que son intention est de placer la sanction de cet enseignement dans les examens qui terminent les différents cours d'étude primaires ou secondaires ; à cet effet des lectures et des conférences devront être organisées en dehors des leçons réglementaires dans tous les établissements d'enseignement public.

M. Leygues termine en faisant appel à la bonne volonté des membres de l'enseignement.

Ne pourra-t-on imiter cet exemple ?

Qui empêcherait dans le canton de Berne d'inviter les maîtres à donner également à l'é-